



Nos

**CONDITIONS
GÉNÉRALES DE
VENTES**

MA SEULE LIMITE ?

VOTRE CRÉATIVITÉ !

 @SWEETYS_TATTOO

Table des MATIÈRES

01

PRÉAMBULE

Toute prestation accomplie par Sweety's Tattoo implique donc l'acceptation sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente.

02

SWEETY'S TATTOO

Ma seule limite, votre créativité !

03

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

Bienvenue dans l'univers de Sweety's Tatto : de la trame au réalisme !

04

ARTICLE 1

Descriptions des prestations de Sweety's Tattoo

05

ARTICLE 2

Informations Précontractuelles

06

ARTICLE 3

La Commande

07

ARTICLE 4

Objet et Devis

08

ARTICLE 5

Engagements et Contrat

09

ARTICLE 6

Principes et Fonctionnement

10

ARTICLE 7

Entrée en vigueur, durée et résiliation



- 11** **ARTICLE 8**
Protocole en cas de contamination croisée et risques de l'acte cutané
- 12** **ARTICLE 9**
Dispositions relatives à l'enregistrement vidéo et audio.
- 13** **ARTICLE 10**
Délai de rétractation et remboursement
- 14** **ARTICLE 11**
Prix
- 15** **ARTICLE 12**
Conditions de paiement
- 16** **ARTICLE 13**
Propriété intellectuelle
- 17** **ARTICLE 14**
Exclusivité et non-débauchage
- 18** **ARTICLE 15**
Responsabilité et Assurance
- 19** **ARTICLE 16**
Propriété intellectuelle et données personnelles
- 20** **ARTICLE 17**
Référencement
- 21** **ARTICLE 18**
Nullité d'une clause - Exécution
- 22** **ARTICLE 19**
Juridiction compétente et droit applicable
- 23** **ARTICLE 20**
Langue du contrat
- 24** **ARTICLE 21**
Médiation et Règlement des Litiges
- 25** **ARTICLE 22**
Politique de Confidentialité



01 PRÉAMBULE

Les présentes conditions régissent les rapports entre l'entreprise individuelle, **Sweety's Tattoo** et ses Clients, aussi bien Professionnels que Particuliers, dans le cadre de la réalisation de ses prestations. Tout autre document émis par **Sweety's Tattoo** comme par exemple des catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative. Les présentes conditions générales de ventes sont valables pour toutes nos offres, travaux et prestations. Elles régissent les relations contractuelles entre **Sweety's Tattoo** et son Client et prévalent sur toute autre condition figurant dans tout autre document. Il ne sera admise aucune dérogation, sauf accord préalable et écrit entre **Sweety's Tattoo** et le Client.

Toute prestation accomplie par **Sweety's Tattoo** implique donc l'acceptation sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente.





02 HEY, JE SUIS SWEETY !

Ma seule limite, votre créativité !

Merci d'avoir choisi Sweety's Tattoo pour la réalisation de votre tatouage. J'espère que nous collaborerons sur d'autres aventures dans le futur, en attendant je vous souhaite le meilleur !

Xoxo. Sweety

LET'S DO IT!



WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME

03 Welcome

TO SWEETY'S TATTOO

Bienvenue chez **Sweety's Tattoo**, un studio de tatouage où l'excellence, le respect et la bienveillance sont au cœur de notre métier. Nous croyons fermement que chaque tatouage est une forme d'expression unique, et c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour offrir à chaque client une expérience inoubliable, dans un environnement accueillant et professionnel.

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

W

Notre engagement pour l'excellence se reflète dans la qualité de notre travail et dans notre attention aux détails. Nos tatoueurs sont des artistes passionnés, constamment à la recherche de nouveaux défis créatifs pour donner vie à des motifs personnalisés qui vous ressemblent. Nous nous engageons à réaliser chaque tatouage avec la plus grande précision et à respecter les plus hauts standards d'hygiène et de sécurité.

Le respect et la bienveillance sont des valeurs fondamentales chez **Sweety's Tattoo**. Nous vous écoutons avec attention pour comprendre vos attentes et vos envies, et nous vous conseillons tout au long du processus.

Chaque client est traité avec dignité, dans un esprit de partage et de collaboration, pour que votre expérience soit non seulement agréable, mais aussi respectueuse de vos choix et de votre personnalité.

Enfin, chez **Sweety's Tattoo**, la créativité est notre moteur. Chaque projet est une nouvelle opportunité d'innover et d'apporter une touche personnelle. Que vous soyez attiré par un design classique ou que vous ayez des idées plus originales, nous mettons notre créativité au service de votre vision pour vous offrir un tatouage qui vous ressemble vraiment.

Venez découvrir un studio où l'art du tatouage rencontre des valeurs humaines fortes. Chez **Sweety's Tattoo**, nous sommes impatients de vous accueillir et de vous accompagner dans la réalisation de votre prochain tatouage.

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME TO SWEETY'S TATTOO

WELCOME

INSPIRATION

**EMBRASSEZ LE
MONDE QUI VOUS**
entoure **ET**
LAISSEZ-LE
façonner **VOTRE**
CONTENU.

INSPIRATION

04 ARTICLE 1



DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations de service fournies par **Sweety's Tattoo** sont essentiellement des prestations de réalisations de tatouages pour des particuliers par acte cutané à caractère irréversible. Ces prestations sont réalisées aux normes d'Hygiène et Salubrité en vigueur et que l'entreprise individuelle **Sweety's Tattoo** a effectué en Décembre 2022 avec le centre de formation FormaBelle à Toulouse.

Les prestations de service réalisées par **Sweety's Tattoo** peuvent se faire dans un local technique en shop, durant une convention de tatouage ou encore à l'occasion d'une installation d'un local technique éphémère lors d'événements ciblés selon le calendrier des événements de l'entreprise. Ces événements répondront aux normes d'Hygiène et Salubrité afin de recevoir les clients dans un environnement avec une "stérilité" la plus optimale possible.



05 ARTICLE 2

Informations précontractuelles

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues. Sont transmises à l'acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du service ;
- le prix du service ou le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix, et toute autre condition contractuelle ;
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- les modalités prévues pour le traitement des réclamations ;
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée ;
- en ce qui concerne le contenu numérique toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance.

Le prestataire de services doit également communiquer à l'acheteur, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes :

- statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;
- le cas échéant, le numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée ;
- pour le prestataire assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification ;
- pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'État membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit ;
- l'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.



06 Article 3

LA COMMANDE

01

COMMANDE

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

02

VALIDATION DE COMMANDE

L'acheteur passe sa commande via une demande de devis, à partir du site en ligne <https://sweetystattoo.fr> ou le réseau social Instagram via le compte @sweetys_tattoo.

Pour que la commande soit validée, l'acheteur devra accepter, en signant et en paraphant le contrat, les présentes conditions générales de ventes. Son acceptation entraînera l'envoi d'un mail de confirmation de la part de Sweety's Tattoo, attestant la bonne réception du contrat et son acceptation des Conditions générales de Ventes.

03

CONDITIONS DE RÉSERVATION

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.





Rejoins notre

SITE INTERNET



SITE INTERNET CONNECTE T

À NOTRE SITE INTERNET CON

TOI À NOTRE SITE INTERNET CONNECTE TOI À NOTRE SITE INTERN



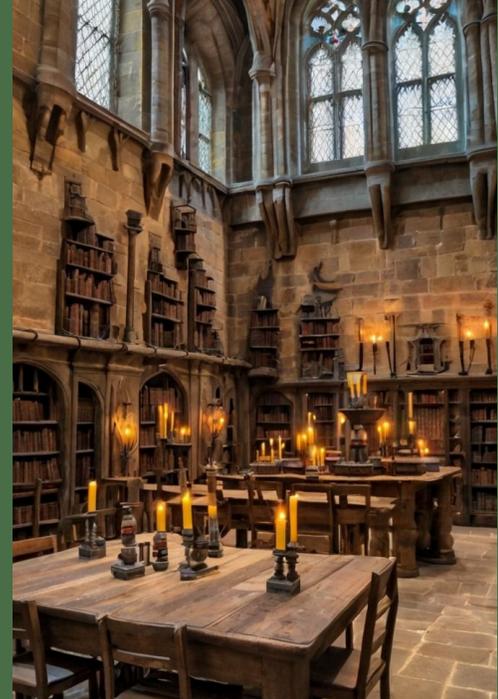
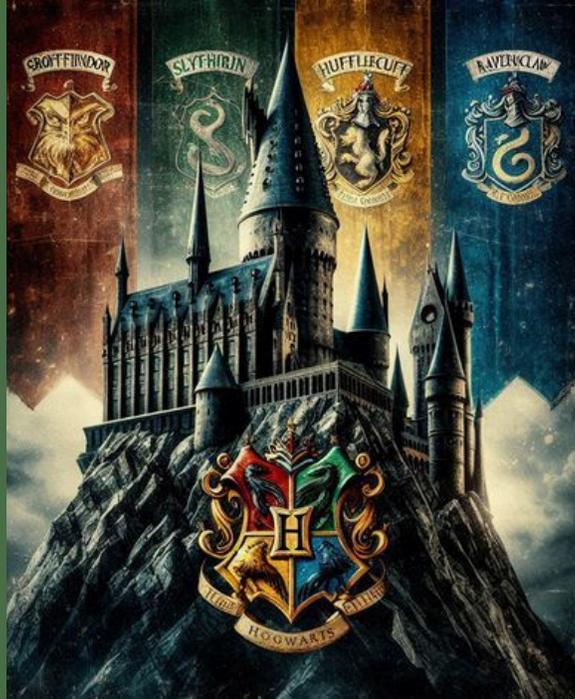
RÉSERVATION

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou tout autre problème sur le compte de l'acheteur, le prestataire se réserve le droit de bloquer la commande de l'acheteur jusqu'à la résolution du problème.

En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation, l'acheteur en sera informé par courrier électronique ainsi que du motif prouvant cette impossibilité.

L'acheteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat, sauf exception prévue par l'article L.211-28 du Code de la consommation.





07 ARTICLE 4 : OBJET ET DEVIS

Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la réservation ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la réservation. Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité de 15 Jours.

Les prestations fournies par Sweety's Tattoo sont définies par les modalités spécifiées dans le devis et les conditions entre Sweety's Tattoo et le Client ainsi que par l'annexe du Formulaire de Renseignements et de ces justificatifs.

Toute annulation totale ou partielle, ainsi que toute modification quantitative ou qualitative du devis ou des conditions particulières, requiert un accord écrit des deux parties. En cas d'acceptation express, cela pourra entraîner une réévaluation tarifaire de la prestation ainsi qu'un délai d'exécution plus long que les informations mentionnées au départ.

La signature du devis et des éventuelles conditions spécifiques du Client, accompagné du paiement de l'acompte convenu, vaut accord du Client sur les prestations mentionnées au devis.



ARTICLE 5



ENGAGEMENTS ET CONTRAT

5.1 - Le Contrat prévoit différentes obligations à la charge des parties. En cas de faute ou de défaillance dans l'accomplissement de leurs obligations, elles sont considérées comme fautives et leur responsabilité contractuelle est engagée.

Sweety's Tattoo s'engage à exécuter, en conformité avec les règles de l'art (normes à respecter, matériel adéquat, conforme et à usage unique, qualification des employés, diligence, prudence, etc.). les engagements définis dans le devis ou les conditions particulières préalablement définies.

5.2 - Le Client s'engage à informer **Sweety's Tattoo** de tout problème de santé connu et s'oblige expressément à fournir par tous les moyens existants (clé USB, mail, sms, etc) tous les documents et renseignements nécessaires à l'exécution de la prestation par **Sweety's Tattoo**. Ces informations doivent être claires afin de permettre à **Sweety's Tattoo** de réaliser l'acte cutané en accord avec l'état de santé du Client. Ce dernier reste responsable du contenu et de l'exactitude des informations qu'il communique à **Sweety's Tattoo** et ce durant toute la durée de la collaboration.

5.3 - Ne pouvant pas contrôler les soins apportés au tatouage lorsque le Client quitte les locaux, l'entreprise **Sweety's Tattoo**, ainsi que ses dirigeants, employés, tiers et affiliés, ne peuvent être tenus et portés responsables pour tout éventuel problème découlant directement ou indirectement de leur travail.



INSPIRATION

RESTEZ COHÉRENT
DANS VOTRE PROPRE
PARCOURS DE



croissance ET
CÉLÉBREZ VOTRE



réussite

INSPIRATION

5.4 - La prise de Rendez-Vous avec **Sweety's Tattoo** depuis son site internet <https://sweetystattoo.fr/> se fera via la plateforme de l'entreprise "Zoom Video Communications, Inc.". **Sweety's Tattoo** s'engage à respecter les conditions d'utilisations de cette plateforme disponible à l'adresse suivante : https://explore.zoom.us/fr/terms/?_ga=2.31485630.1283410681.1700815350-1023317735.1700815350.

Sweety's Tattoo utilisera cette plateforme dans sa version gratuite et uniquement dans le cadre de ses prestations de services afin d'échanger avec ses Clients. **Sweety's Tattoo** ne peut être tenu pour responsable en cas de problème lié à la plateforme pour le Client. Ce dernier devra se tourner vers la plateforme en cas de problème de connexion, perte de mot de passe ou tout autres soucis propres à la plateforme Zoom. Le Client renonce donc à toutes poursuites et ce, de quelque manière que ce soit, envers **Sweety's Tattoo** en cas de problèmes liés à la plateforme de l'entreprise Zoom Video Communications, Inc.

5.5 - Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'exécution de la prestation s'effectuera dans le délai de réalisation effectuée une fois le paiement du tatouage réglé en totalité à compter de la réception par **Sweety's Tattoo** d'une commande en bonne et due forme.

En cas de manquement de **Sweety's Tattoo** à son obligation d'exécution à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, le Client peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2 et L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par **Sweety's Tattoo** de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que **Sweety's Tattoo** ne se soit exécutée entre-temps.

Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

5.6 - Au regard de la loi, les mineurs ne sont pas responsables de leurs actes. Ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Selon l'article R.1311-11 du Code de la Santé publique, les parents (ou responsables légaux) doivent donc accompagner le mineur chez le tatoueur, signer une autorisation écrite et justifier de leur autorité légale.

Sweety's Tattoo refusera de faire des tatouages sur des mineurs malgré autorisation parentale ou non aux motifs suivants :

- Le tatouage est un acte définitif qui demande réflexion,
- Un tatouage nécessite des soins scrupuleux,
- Lorsque la croissance n'est pas achevée, le corps risque de subir des transformations qui peuvent altérer le tatouage.



09 Article 6

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT



PAIEMENT TOTAL AVANT SÉANCE

La réalisation du tatouage sera faite dans son intégralité seulement après réception du montant total du prix de la séance. Sans cela, le rendez-vous sera reconduit à une date ultérieure.



LES RETOUCHES

Les premières retouches après la première période de cicatrisation sont incluses dans le prix de la prestation. Toutes retouches demandées par le Client après cette première période réalisée seront facturées au Client.



QUE COMPREND LE PRIX ?

Le prix de la prestation comprend l'élaboration du projet du Client, à savoir le dessin ainsi que la prestation elle-même après paiement total de cette dernière à l'aide de matériels à usage unique afin d'éviter toute contamination croisée entre deux Clients. Se référer au paragraphe de la contamination et du protocole d'urgence à l'Article 8 des présentes conditions générales de ventes.

STÉRILITÉ DU MATÉRIEL

La stérilité du matériel pénétrant la barrière cutanée ou entrant en contact avec la peau ou la muqueuse du client et les supports directs de ce matériel est fondamental dans l'acte de tatouage.

Cela signifie que les aiguilles (composé d'une buse, d'un manchon et d'un tube) et leur support sont soit à usage unique et stériles, soit stérilisées entre chaque séance. Les aiguilles sont systématiquement à usage unique et ce en toute circonstance.



7.5 - Les supports des aiguilles peuvent se présenter sous deux formes :

- Réutilisables, ils sont en acier et en inox, parfois avec un manchon ou un surmanchon en plastique ou en silicone. Ses éléments sont stérilisés suivant un protocole impliquant au minimum une pré désinfection, un nettoyage et un conditionnement avant stérilisation. Celle-ci se fait par un autoclave, un matériel coûteux qui limite le risque infectieux
- A usage unique, les supports en plastique comportent parfois un grip en caoutchouc.

Les tatoueurs travaillant exclusivement avec ce type de matériel ne sont pas tenus d'être équipés de matériel de stérilisation.

7.6 - Les soins sont essentiels pour limiter au maximum les risques d'infection et pour que le tatouage conserve la meilleure qualité possible.

Il est habituel d'observer une réaction inflammatoire (rougeur et parfois gonflement) dans les jours qui suivent la réalisation du tatouage. Toutefois ces symptômes doivent disparaître en moins d'une semaine, sans soins particuliers autres que ceux cités ci-dessus.

Les démangeaisons font partie du processus de cicatrisation. Il ne faut absolument pas gratter, ni frotter. Pour atténuer les démangeaisons, on pourra essayer de tamponner délicatement la partie tatouée avec un linge humidifié à l'eau froide.

La cicatrisation définitive va être obtenue dans des délais qui varient en fonction notamment :

- De la localisation et de la taille du tatouage,
- De l'état général et des antécédents médicaux de la personne,
- De la qualité du geste du tatoueur.

Au-delà d'un délai d'une semaine, la persistance, l'accentuation des symptômes, ou l'association d'au moins 3 symptômes parmi les suivants marquent la présence d'une infection et nécessite un avis médical :

- Érythème (rougeur),
- Oedème (gonflement),
- Douleur,
- Augmentation de la chaleur locale,
- Fièvre,
- Écoulement purulent ou nauséabond.

Les bains, la piscine, la mer, le jacuzzi sont à proscrire pendant au moins 15 jours. Bannir également le soleil et les UV en institut pendant au moins un mois. Par la suite, on évitera autant que possible l'exposition au soleil sans protection, la poussière et les saletés.





Rejoins notre

SITE INTERNET



SITE INTERNET CONNECTE T

À NOTRE SITE INTERNET CON

TOI À NOTRE SITE INTERNET CONNECTE TOI À NOTRE SITE INTERN



SLYTHERIN

AMBITION
POWER
GREATNESS

(hors week-ends et jours fériés) et signé. Ce formulaire est à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au 37 Boulevard Jean Brunhes 31300 Toulouse

En cas de manquement grave des parties à l'une de leurs obligations mises à sa charge au titre des présentes, l'autre partie pourra résilier le contrat, de plein droit, après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de 30 jours. En cas de résiliation à l'initiative du client ou du fait d'une faute de ce dernier, le client sera alors redevable, à titre de clause pénale, du montant total des sommes restant dues jusqu'à l'expiration du terme.

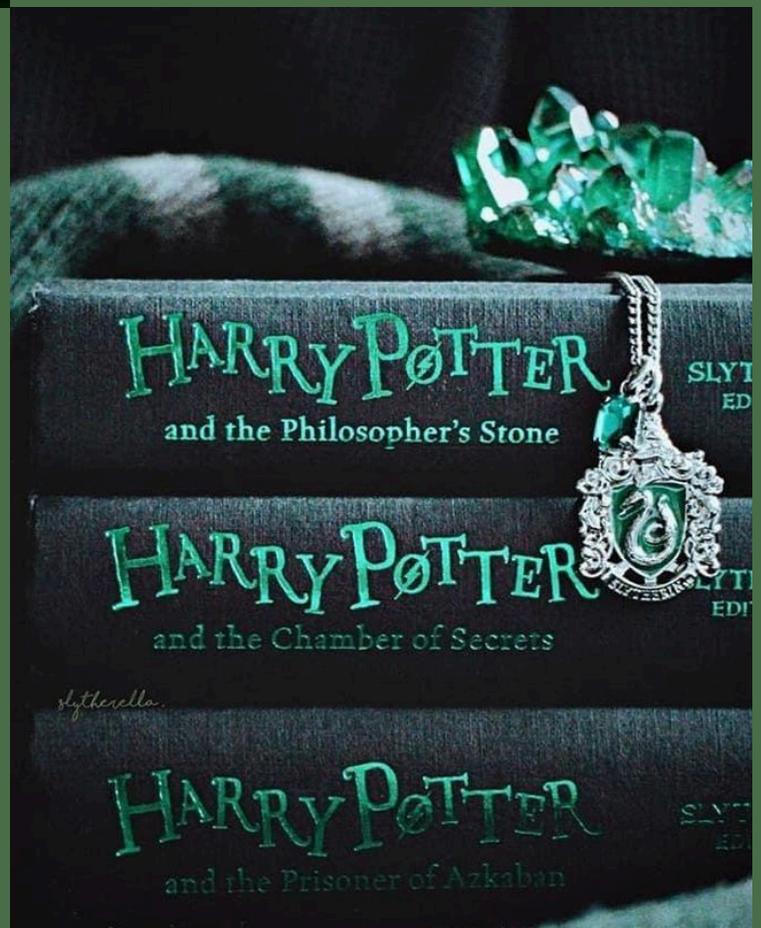
10 ARTICLE 7

ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION

6.1 - Les obligations entrent en vigueur à partir de la date de signature du contrat et de ces éventuelles conditions particulières ainsi que de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes.

6.2 - La durée du contrat se fait de la signature de ce dernier à la réalisation de la prestation ainsi que les premières retouches après la première période de cicatrisation incluses dans le contrat.

6.3 - Le Client dispose d'un délai de 14 jours pour résilier le contrat à l'aide du formulaire de rétractation reçu dans le mail de confirmation envoyé par Sweety's Tattoo une fois ce dernier réceptionné





ARTICLE 8 : PROTOCOLE EN CAS DE CONTAMINATION CROISÉE ET RISQUES DE L'ACTE CUTANÉ

8.1 - Le tatouage implique une effraction cutanée qui constitue une porte d'entrée potentielle aux agents infectieux, au moment de la réalisation du geste mais également durant la période de cicatrisation qui suit. Une infection peut donc se développer à cause des micro-organismes (microbes) présents à la surface de la peau.

Pour limiter ce risque, il est primordial de :

- Suivre une procédure simple mais stricte, définie par la loi française depuis 2008 ;
- Se faire tatouer par un professionnel, déclaré et formé aux conditions d'hygiène et de salubrité ;
- Respecter certaines précautions pendant la cicatrisation du tatouage dont votre tatoueur vous fait part une fois l'acte cutané réalisé.
- Des conditions inappropriées ou insuffisantes augmentent ce risque : Les données scientifiques établissent alors la possibilité d'une contamination par le VHB et le VHC si le tatouage est réalisé dans un cadre non professionnel.
- La possibilité de transmission du VIH reste très peu probable (fragilité du virus à l'air libre) : Aucun cas n'a jamais été constaté.
- Des infections dues à d'autres micro-organismes peuvent plus rarement survenir comme les virus herpès ou le papillomavirus (responsable des verrues).
- Des réactions allergiques (notamment aux pigments de tatouage) et des cicatrisations pathologiques constituent, sur les personnes prédisposées, l'effet indésirable sans gravité le plus souvent rapporté à ce jour.



8.2 - La loi française définit des règles communes d'hygiène pour la pratique du tatouage depuis 2008, les tatoueurs se sont progressivement formés aux questions sanitaires dès les années 1980, notamment en s'équipant de matériel de stérilisation et en se sensibilisant au principe de contamination croisée (port de gants à usage unique, hygiène des mains et des locaux, désinfection des surfaces, etc.).

Ce n'est pas un hasard si la norme européenne dédiée au tatouage vise les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité : Ces standards illustrent l'absolue nécessité d'un cadre sanitaire commun, et renforcent l'idée que l'accès au métier doit être subordonné à cette exigence de santé publique.

8.3 - Au-delà de toutes les précautions en matière de stérilité des matériels et des produits, le risque majeur concerne le principe de la contamination croisée, qui peut potentiellement provenir d'un client précédent, des surfaces de travail ou des mains du tatoueur.

C'est pourquoi **Sweety's Tattoo** s'engage à :

- Procéder au nettoyage antiseptique des mains
- porter des gants d'examen à usage unique et non poudrés
- préparer sa table de travail en la désinfectant et en l'équipant d'un champ à usage unique (film étirable) sur lequel sont déposés les capsules, encres de tatouages, eau de rinçage, vaseline, abaisse langue, aiguille de tatouage, batterie et machine de tatouage et tout objet pouvant servir à l'acte de tatouage, nettoyé et protégé comme le veut les conditions d'hygiène et de salubrité
- préparer la peau du Client par une aseptie de la peau avec rasage si nécessaire
- à mettre à disposition du gel hydroalcoolique, des surchaussures, tabliers ou encore charlottes jetables et à usage unique pour l'ensemble des Clients, personnels et personnes pouvant entrer dans le shop.
- suivre la règle du "no touch" qui consiste pour **Sweety's Tattoo** à ne rien toucher qui ne soit préalablement désinfecté et protégé par un film plastique ou à usage unique durant la pratique du tatouage. Cette même règle s'applique au Client pendant la cicatrisation. Ce dernier ne doit absolument pas toucher son tatouage sans se laver et désinfecter les mains au préalable.

8.4 - Accidents à risque liés à l'activité

A.E.S = Accident d'exposition au sang



INSPIRATION

LES PETITES
FILLES QUI ONT
DES *rêves*
DEVIENNENT DES
FEMMES AVEC
UNE *vision.*

INSPIRATION

Le tatoueur coure dans l'exercice de sa pratique un risque au moins équivalent à celui des professionnels de la santé. Les blessures accidentelles sont très fréquentes et souvent évitables. Malgré l'usage rigoureux de barrières de protection (gants, lunettes...) et la prudence dans la manipulation des instruments, elles peuvent toujours survenir. Parmi ces accidents du quotidien, la blessure occasionnée par un instrument piquant peut entraîner une exposition accidentelle de l'opérateur au sang de son client, par piqûre, coupure encore par projection de sang.

On entend par exposition accidentelle une situation où du sang (ou bien un liquide biologique contenant du sang) ou un instrument souillé par un tel fluide, a pénétré la peau ou a été en contact avec une muqueuse.

En cas d'accident, le risque principal est celui de la transmission d'une infection virale : hépatite B (virus VHB), hépatite C (virus VHC) et sida (Virus VIH), si la personne source de l'accident est atteinte d'une infection par l'un de ces virus. Si un tel accident survient, une intervention précoce peut réduire le risque de transmission d'une infection.

Un protocole de soins en cas d'accident est disponible aux urgences de tous les centres hospitaliers.

Des études sur le personnel de santé exposé à du sang infecté par le VIH ont permis d'évaluer le risque de transmission à 0,32% (0,18% à 0,46%), au cours d'une piqûre accidentelle. L'importance du risque dépend de la sévérité de l'exposition. Plus il y a de sang retenu à l'intérieur ou sur l'aiguille et plus la blessure est profonde (saignement spontané), plus l'exposition est sévère.



8.5 - Procédures en cas d'accident

En cas de projection sur le visage :

- Rincer à l'eau pendant 15 min sous le robinet sans frotter
- En cas de projection dans l'œil
- Rincer l'œil sous l'eau froide pendant 15 min paupières ouvertes
- En cas de piquûre accidentelle :
- NE PAS FAIRE SAIGNER
- Laver au savon doux.
- Désinfecter la zone lésée en trempant dans une solution désinfectante (Dakin, ou d'eau de Javel diluée au 1/10ème,) en assurant un temps de contact de 5 minutes au moins.
- Ranger l'instrument responsable dans un container de sécurité,
- Prendre en note les détails de l'accident :
 - - date et heure de l'accident,
 - - précisions sur le type de contact : quantité de liquide biologique, importance du contact profondeur de la lésion, surface affectée, durée du contact),
 - - description de la source du contact : instrument contaminé, personnes en cause (client ou cliente, personnel, etc.).
- Consulter rapidement un professionnel de santé

D'autres mesures, comme un vaccin ou un traitement, peuvent s'avérer utiles. La décision d'y avoir recours sera prise par le professionnel de santé qui sera consulté pour évaluer l'exposition. Comme certaines mesures doivent être appliquées sans délai lorsqu'elles sont indiquées, la consultation doit avoir lieu très rapidement après que les premiers soins ont été dispensés.

Il existe d'autres risques liés à la pratique du tatouage. Ces risques sont principalement liés à la manipulation de produits détergents, désinfectants, décontaminants, antiseptiques, etc. Le port de gants permet de réduire le risque de lésion cutanée sur les mains exposées à ces produits, qui sont généralement agressifs pour la peau. Des allergies peuvent survenir.



12 Article 9

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO.

01

Sweety's Tattoo se réserve le droit de filmer la prestation de tatouage et uniquement celle-ci pour les tatouages situés dans les zones suivantes :

- Jambes/Mollet/Cheville/Pied
- Bras/Avant Bras/Mains
- Dos/Crâne/Oreilles/Visage

02

Toutes les parties du corps dite "intime" seront filmées seulement avec accord du Client préalablement signé avant le début de la prestation. Une autorisation de diffusion sur les réseaux sociaux sera également à remplir et à signer par le Client pour donner son consentement. Ses séances se feront dans des conditions optimales et bienveillantes afin de respecter l'intimité du client (champ, cache téton, drap de protection etc...).

03

Toutes les vidéos réalisées par Sweety's Tattoo seront la propriété exclusive de l'entreprise. Sweety's Tattoo se servira de ces vidéos dans un cadre uniquement strict et professionnel et respectera le Client en toute circonstance selon les modalités préalablement établies lors de la signature des autorisations. Sweety's Tattoo se réserve le droit de diffuser ses vidéos ou non sur ces réseaux sociaux (Instagram, Tik-Tok, Facebook, Youtube, Site Internet) dans un but uniquement promotionnel afin de présenter son travail à sa communauté.





Rejoins notre

SITE INTERNET



SITE INTERNET CONNECTE T

À NOTRE SITE INTERNET CON

TOI À NOTRE SITE INTERNET CONNECTE TOI À NOTRE SITE INTERN





13 Article 10

DÉLAI DE RÉTRACTATION ET REMBOURSEMENT

10.1 - L'acheteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat.

10.2 - Le professionnel doit rembourser le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Client de se rétracter (C. consom., art. L. 221-24), sauf retard justifié. Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par l'acheteur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre 60 et 90 jours,
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.





10.3 - Annulation de la commande après le délai de rétractation

Après le délai de rétractation de 14 jours légale, en cas d'annulation de la commande par le Client, après acceptation du devis ou contrat auprès de **Sweety's Tattoo**, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 20 % du montant de l'achat sera acquise et dû à **Sweety's Tattoo**, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.



14 Article 11

PRIX

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant sur le Bon de Commande, le devis ou le Contrat préalablement rempli par les deux parties au jour de la commande.

Ils sont exprimés en euros monnaie légale et française exprimés toutes taxes comprises.

Le prix peut quand à lui changer en cas de changement de dernière minute par le Client non prévu dans les conditions de départ acceptés et signés par les deux parties. Un avenant au contrat sera donc établis en cas de changement demandés par le Client.



INSPIRATION

NE VOUS LAISSEZ PAS
intimider **PAR CE QUE**
VOUS NE SAVEZ PAS.
CELA PEUT ÊTRE VOTRE
PLUS GRANDE *force* **ET**
VOUS PERMETTRE DE
FAIRE LES CHOSES
DIFFÉREMMENT DES
autres.

INSPIRATION

15 Article 12

CONDITIONS DE PAIEMENT

12.1 - Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant avant ou au jour de la prestation.

12.2 - Une somme payée d'avance calculée selon les modalités suivantes : 20% de la somme, payée à la commande, est exigée lors de la passation de la commande par le Client. Sauf stipulation contraire, pour tout contrat de vente ou de prestation de services conclu entre un professionnel et un consommateur, les sommes versées d'avance sont des arrhes, au sens de l'article 1590 du code civil.

Dans ce cas, chacun des contractants peut revenir sur son engagement, le consommateur en perdant les arrhes, le professionnel en les restituant au double en cas de rétractation.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par Sweety's Tattoo.

Une facture sera remise au Client sur simple demande.

12.3 - Les prix sont ceux en vigueur au moment de la signature du devis. Toutes les prestations sont susceptibles de faire l'objet de devis personnalisés.

Les prix sont exprimés en euros (EUR) hors taxes (HT), toutes les commandes doivent être réglées également en euros (EUR).

Le prix sera déterminé dans le devis et devra être réglé selon les modalités indiquées au devis, le paiement s'effectue par virement sur le RIB suivant:

Valide Sarah - Sweety's Tattoo

IBAN : FR76 2823 3000 0118 5454 0535 069

BIC : REVOFRP2





16 Article 13

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de **Sweety's Tattoo**, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.





Rejoins notre

SITE INTERNET



SITE INTERNET CONNECTE T

À NOTRE SITE INTERNET CON

TOI À NOTRE SITE INTERNET CONNECTE TOI À NOTRE SITE INTERN



18 Article 15

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE



15.1 - Sweety's Tattoo ne peut être tenue responsable des erreurs imputables au Client ni des conséquences dommageables résultant des décisions prises par le Client ou par des tiers personnes désignées par ce dernier. De même, **Sweety's Tattoo** ne peut être tenue pour responsable des problèmes de santé survenus après la prestation sur le tatouage du Client, notamment en cas d'actions en responsabilité.

15.2 - Le Client renonce à engager la responsabilité de **Sweety's Tattoo** en cas d'infections survenus durant la cicatrisation et les soins que le Client devra y apporter après la prestation.

Le Client renonce à rechercher la responsabilité de **Sweety's Tattoo** en cas d'infections survenus au-delà de 48 heures suivant l'exécution de la prestation faite au Client.

Sweety's Tattoo ne peut être tenue responsable des choix fait par le Client à partir du moment où **Sweety's Tattoo** à informer le Client :

- du caractère irréversible et de la modification corporelle définitive que représente l'acte de tatouage
- du caractère douloureux des actes, les risques d'infection, d'allergies liés aux encres et/ou aux bijoux.





- du fait qu'être enceinte ou d'allaiter comporte des risques pour la grossesse ou pour le bébé.
- du temps de cicatrisation et des risques cicatriciels après l'acte de tatouage
- Que la prestation réalisée chez **Sweety's Tattoo** est faite avec mon total consentement
- du fait de mon incapacité à faire don de son sang pendant 5 mois après la réalisation de son tatouage

Et le Client s'engage à informer **Sweety's Tattoo** :

- qu'il ne présente à sa connaissance, aucun problème médical
- du fait de n'être sous l'emprise d'aucunes substances légale ou non, pouvant altérer la capacité de jugement
- Informer **Sweety's Tattoo** de tout problème allergique ou hémophile connu avant l'acte.
- Atteste avoir pu poser toutes les questions au sujet de l'acte prévu et avoir reçu le formulaire médical et confidentiel en annexe du contrat.

15.3 - Une partie ne saurait engager la responsabilité de l'autre partie et ses obligations seraient suspendues dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure. On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible ou irrésistible ou extérieur de cet événement, ces trois critères étant alternatifs tels que guerres, émeutes, incendies, inondations, grèves totales ou partielles,



paralysies des voies de transports routiers ou autres, ruptures de fourniture d'énergie, blocages des télécommunications et des réseaux informatiques, changement de réglementation, retards ou défaillance dans l'intervention de partenaires extérieurs tels que fournisseurs ou sous-traitants... ainsi que tout autre événement considéré par la loi ou la jurisprudence comme un cas de force majeure. Chaque partie pourra mettre fin aux prestations en cause par lettre recommandée avec accusé de réception dans l'hypothèse où un cas de force majeure se poursuivrait pendant plus de 30 jours. **Sweety's Tattoo** devra alors être dûment réglé de l'ensemble des prestations réalisées et des coûts engagés dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

15.4 - Lorsque la responsabilité de **Sweety's Tattoo** est engagée à la suite d'une faute prouvée de sa part, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le Client a subi à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices infectieux, la contamination croisée ou tout autre risque lié à l'acte cutané de tatouage en lui même. Le montant des dommages et intérêts que **Sweety's Tattoo** peut être amenée à verser dans les conditions précitées est en tout état de cause limité au montant total des prestations convenues dans le devis en cause. Les parties conviennent que la présente clause est acceptée compte tenu du prix négocié entre les parties et au vu des dommages prévisibles du Client et en cas de faute de **Sweety's Tattoo**.



INSPIRATION

LES GENS
RÉAGISSENT *bien*
À CEUX QUI SONT
sûrs DE CE
QU'ILS VEULENT.

INSPIRATION



15.5 - Sweety's Tattoo a souscrit à ses frais les polices d'assurances suffisantes, solvables et nécessaires pour la couverture vis-à-vis des tiers, de sa responsabilité civile et professionnelle de ses faits ou de celui que ses préposés pourraient causer dans le cadre de l'exécution de ses prestations, dans le respect des présentes conditions générales.





19 Article 16

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DONNÉES PERSONNELLES

16.1 - Il est rappelé ici qu'une prestation de chez **Sweety's Tattoo** constitue une oeuvre, au sens des articles L.111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, protégée comme telle par les dispositions dudit code, qui y sont applicables.

Sauf stipulations contraires, **Sweety's Tattoo** conserve la propriété intellectuelle de ses créations (savoir-faire, inventions brevetables, droits d'auteur, marques...) qui ne peuvent être utilisés, représentés, communiqués, exécutés, modifiés, adaptés ou traduits sans son autorisation écrite et préalable. En tout état de cause, le Client ne fera usage des photos et vidéos des résultats de l'acte cutané uniquement au but pour lequel ils lui ont été transmis.

16.2 - Données collectées :

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur ce site sont les suivantes :

- ouverture de compte : lors de la création du compte de l'utilisateur, son nom ; prénom ; adresse électronique ; n° de téléphone ; adresse postale ; Date de naissance
- connexion : lors de la connexion de l'utilisateur au site web <https://sweeystattoo.fr/> , celui-ci enregistre, notamment, ses nom, prénom, données de connexion, d'utilisation, de localisation et ses données relatives au paiement ;



- profil : l'utilisation des prestations prévues sur le site web <https://sweetystattoo.fr/> permet de renseigner un profil, pouvant comprendre une adresse et un numéro de téléphone ;
- paiement : dans le cadre du paiement des produits et prestations potentiellement proposés sur le site web <https://sweetystattoo.fr/> , celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'utilisateur ;
- communication : lorsque le site web <https://sweetystattoo.fr/> est utilisé pour communiquer avec d'autres membres, les données concernant les communications de l'utilisateur font l'objet d'une conservation temporaire ;
- cookies : les cookies sont utilisés dans le cadre de l'utilisation du site. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.

16.3 - Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du site web <https://sweetystattoo.fr/> , leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation du site web <https://sweetystattoo.fr/> par l'utilisateur ;
- gestion du fonctionnement et optimisation du site web <https://sweetystattoo.fr/> ;
- organisation des conditions d'utilisation des Services de paiement ;
- vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur ;
- proposition à l'utilisateur de la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs du site web <https://sweetystattoo.fr/> ;
- mise en oeuvre d'une assistance utilisateurs ;
- personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'utilisateur, selon ses préférences ;
- prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- gestion des éventuels litiges avec les utilisateurs ;
- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences de l'utilisateur.





Rejoins notre

SITE INTERNET



SITE INTERNET CONNECTE T

À NOTRE SITE INTERNET CON

TOI À NOTRE SITE INTERNET CONNECTE TOI À NOTRE SITE INTERN





16.4 - Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'utilisateur utilise les services de paiement, pour la mise en œuvre de ces services, le site web est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats ;

- lorsque l'utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres du site web <https://sweetystattoo.fr/>, des informations accessibles au public ;

- quand l'utilisateur autorise le site web <https://sweetystattoo.fr/> d'un tiers à accéder à ses données ;

- quand le site web <https://sweetystattoo.fr/> recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;

- si la loi l'exige, le site web <https://sweetystattoo.fr/> peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le site web <https://sweetystattoo.fr/> et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;

- si le site web <https://sweetystattoo.fr/> est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.



16.5 - Sécurité et confidentialité

Le site web <https://sweetystattoo.fr/> met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le site web <https://sweetystattoo.fr/> ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

16.6 - Mise en oeuvre des droits des utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs disposent des droits ci-dessous mentionnés, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante : **sweetystattoo@gmail.com**.

- Le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le site web <https://sweetystattoo.fr/> peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.
- Le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le site web <https://sweetystattoo.fr/> sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.
- Le droit de suppression des données : les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- Le droit à la limitation du traitement : les utilisateurs peuvent demander au site web <https://sweetystattoo.fr/> de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit de s'opposer au traitement des données : les utilisateurs peuvent s'opposer à ce que leurs données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que le site web <https://sweetystattoo.fr/> leur remette les données personnelles qui lui sont fournies pour les transmettre à un nouveau site web.

16.7 - Evolution de la présente clause

Le site web <https://sweetystattoo.fr/> se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le site web s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le site web <https://sweetystattoo.fr/> informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.





20 Article 17 RÉFÉRENCIEMENT

17.1 - Le Client reconnaît expressément à **Sweety's Tattoo** le droit de faire usage, à des fins publicitaires et promotionnels, de la qualité de prestataire du Client dans tous les supports et services visant à promouvoir l'activité de **Sweety's Tattoo**. **Sweety's Tattoo** sera également libre d'inclure, sur ses documents publicitaires ou de communiquer à tout tiers, la dénomination sociale ou tout autre signe distinctif du Client après l'exécution de la commande, sous réserve du respect de l'image de marque du Client et uniquement en lien avec les prestations réalisées.

17.2 - **Sweety's Tattoo** conserve, à titre gratuit, le droit d'utiliser le produit fini réalisé pour le Client en application du devis, afin de promouvoir ses services et produits auprès de tiers, par tous moyens appropriés.

17.3 - Le Client peut refuser le référencement de la vidéo ou des images dans le catalogue des références de **Sweety's Tattoo**, son site Internet <https://sweetystattoo.fr/> ou encore ses réseaux sociaux dans le cadre d'un acte cutané portant atteinte à la nudité du Client comme stipulé dans les articles 8.2 et 8.3 mentionnées dans les présentes conditions générales de ventes.



INSPIRATION

TROUVEZ LES
PERSONNES LES PLUS

intelligentes



POSSIBLES ET

entourez - VOUS D'ELLES

INSPIRATION

21 Article 18

NULLITÉ D'UNE CLAUSE - EXÉCUTION

Si l'une quelconque des dispositions des présentes était annulée, cette nullité n'entraîne pas la nullité des autres dispositions qui demeureront en vigueur entre les parties.

Le fait que l'une des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.



22 Article 19 **JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE**



Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre Sweety's Tattoo et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile au 25 Rue de Bagnols Appt 223, 31970 St-Jory.

Ces conditions générales de prestations sont rédigées en français et s'appliquent en France et à l'échelle internationale, étant soumises à la loi française. La langue régissant ces conditions et les relations entre les parties est le français. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à Sweety's Tattoo pour obtenir une solution amiable.

Les parties conviennent qu'une action engagée en vertu de ces conditions doit être initiée dans un délai de deux ans conformément à l'article 2254 du Code civil.





23 Article 20
LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.





Rejoins notre

SITE INTERNET



SITE INTERNET CONNECTE T

À NOTRE SITE INTERNET CON

TOI À NOTRE SITE INTERNET CONNECTE TOI À NOTRE SITE INTERN





24 Article 21 **MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant :
<https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.





25 Article 22 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

A l'occasion de l'utilisation du site <https://sweetystattoo.fr/> peuvent être recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels l'utilisateur a accédé au site <https://sweetystattoo.fr/> le fournisseur d'accès de l'utilisateur, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'utilisateur.

En tout état de cause Sweety's Tattoo ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site <https://sweetystattoo.fr/> L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <https://sweetystattoo.fr/> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <https://sweetystattoo.fr/> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de Sweety's Tattoo et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'utilisateur du site <https://sweetystattoo.fr/>.

Le site <https://sweetystattoo.fr/> n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.



Merçi
DE NOUS AVOIR LU !



SARAH VALIDE
TATOUEUSE &
PORTRAITISTE

WWW.SWEETSTATTOO.FR
[@SWEETYS_TATTOO](https://www.instagram.com/SWEETYS_TATTOO)



[@SWEETYS_TATTOO](https://www.instagram.com/SWEETYS_TATTOO)

CGV